

## Tribune du Président de la Commission supérieure du numérique et des postes

Les derniers mois, où l'économie et les modes de vie ont été bouleversés par la crise sanitaire, ont donné un coup d'accélérateur à la transformation numérique de la société : télétravail, e-commerce, télémédecine, télé-enseignement... L'importance de politiques publiques fortes permettant l'accès de tous à des infrastructures numériques de qualité et à des services d'inclusion numérique en est d'autant plus évidente, au risque de creuser les inégalités entre citoyens et de laisser à l'écart des associations et des petites entreprises.

Au-delà des questions d'accès et d'usages se posent de façon de plus en plus vive des questions de société autour du développement du numérique : comment encadrer le développement de l'intelligence artificielle, protéger les données individuelles de chacun, concilier développement du numérique et impératifs de sobriété écologique, assurer la souveraineté nationale et européenne ? Tous ces sujets sont abordés par les élus de la Nation, d'un texte de loi à l'autre et selon leur nature, par diverses commissions parlementaires, sans continuité et vision globale. Une seule instance les traite de façon permanente et transversale : la Commission supérieure du numérique et des postes (CSNP).

La CSNP, créée en 1991 pour contrôler le service public des postes et télécommunications, est une commission indépendante, composée de 7 députés, 7 sénateurs et 3 personnalités qualifiées. Elle a vu son rôle évoluer au fil des transformations technologiques et sociétales en intégrant les communications électroniques puis le numérique. Elle veille à l'équilibre de ces secteurs et en anticipe les évolutions, elle travaille sur les dispositions législatives et réglementaires qui les encadrent et exerce une mission de contrôle des politiques publiques et d'information des parlementaires.

Il s'agit d'une des rares instances associant de façon permanente des députés et des sénateurs, issus de différentes commissions parlementaires, ce qui s'avère d'une grande richesse pour la prise en compte de l'ensemble des enjeux qui concernent ces secteurs très sensibles : missions de service public, aménagement du territoire, développement économique, sécurité et souveraineté nationale, traitement des données, emploi, innovation, formation, usages du numérique et inclusion numérique, vie démocratique, cohésion territoriale... C'est une commission de petite taille (17 membres et 3 permanents), dont le budget de fonctionnement, alloué par le ministère de l'économie et des finances, s'élève à moins de 20.000 €, qui travaille sans tapage et produit des avis (7 en 2019 et déjà 10 en 2020) qui éclairent le travail parlementaire et interpellent le gouvernement quant à ses politiques.

Or un amendement au Projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique qui va être examiné dans les jours à venir à l'Assemblée Nationale propose la suppression de cette Commission.

Si on ne peut qu'approuver l'objectif affiché par le gouvernement par ce projet de loi ("accélérer la dynamique en matière de simplification et d'efficacité administrative à travers plusieurs mesures très concrètes, visant à rapprocher les Français de leurs services publics et à libérer leurs énergies"), on ne voit guère en quoi supprimer la CSNP, qui n'est pas une commission administrative, permettrait une quelconque simplification.

Affirmer que ses missions pourraient être intégrées aux commissions parlementaires ignore la valeur ajoutée qu'apporte son caractère bicaméral et transversal, parfaitement adapté à des enjeux de transformation numérique et de besoin de proximité qui traversent l'ensemble de la société.

Quant au Conseil national du Numérique (CNNum), son rôle est totalement différent. La CSNP est une commission parlementaire indépendante exerçant une mission de contrôle législatif et d'évaluation alors que le CNNum est un conseil consultatif composé de personnalités de divers horizons (30 personnes issues de la recherche, des startups, des grandes entreprises et 4 parlementaires) nommées par le Secrétaire d'Etat au Numérique. Le CNNum n'est pas compétent sur les questions postales, les infrastructures de réseaux et l'aménagement du territoire et n'a – ni ne peut avoir compte tenu de sa composition – aucun rôle de préparation et de suivi des textes de loi ni de contrôle parlementaire. La présence du mot « numérique » dans le nom des deux instances ne suffit pas à les rendre substituables...

Supprimer la CSNP serait une décision à contre-temps : au moment où la crise sanitaire a montré la place vitale du numérique et des missions de service public de proximité humaine assurées par La Poste, elle priverait les élus de la Nation de la possibilité d'appréhender de façon transversale les questions d'équité territoriale et de service public liées à la transformation numérique de la société.

Il nous paraît plus essentiel que jamais que les parlementaires puissent disposer, concernant les enjeux économiques et sociétaux du développement du numérique, de ressources qu'une commission comme la nôtre peut mobiliser pour leur permettre de contrôler et de légiférer en maîtrisant les enjeux et en disposant d'une expertise indépendante.

Aussi, nous proposons que la CSNP soit désormais adossée au Parlement et cesse de dépendre du gouvernement pour ses moyens de fonctionnement. Elle pourra ainsi assumer pleinement son rôle de commission indépendante, mieux coordonner ses travaux avec ceux des commissions parlementaires et, en s'appuyant sur les ressources du Parlement, donner à son action l'ampleur qu'appellent les enjeux de transformation numérique dans notre société aujourd'hui : inclusion numérique, évolution des missions de service public de La Poste, développement des réseaux, déploiement de la 5G, utilisation des données personnelles, souveraineté et sécurité numérique, identité numérique, intelligence artificielle...

Nous appelons les Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat à prendre une décision forte pour affirmer l'importance de ces sujets et doter la CSNP de moyens propres, garants de son indépendance au service de l'action parlementaire sur des sujets essentiels pour nos concitoyens.

Yvon Collin, Président de la CSNP,  
Sénateur du Tarn-et-Garonne